

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 janvier 2015

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

11

Convoqué le 22 décembre 2014
Compte-rendu affiché le 15 janvier 2015

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : - M. Jean-Paul PFEIFFER - M. Jean-Luc ROTHAN -
Adjoint au Maire

Mme Yolande REBSTOCK - M. Gérard JUILLET- Mme Annie KIEFFER –
M. Jean-Claude HOYEAUX - Mme Irène RICHERT - M. Claude
SCHNEIDER – M. Olivier KORNMEYER - M. Guillaume BEYRLE

Absent excusé avec procuration :

Absent excusé :

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

- | | |
|------------|---|
| N° 2015-01 | DOMAINE ET PATRIMOINE - Renouvellement des baux de chasse communaux période 2015-2024 |
| N° 2015-02 | COMMANDE PUBLIQUE – Opération d'aménagement de la RD 115 réalisée en 2011- convention de financement FCTVA |
| N° 2015-03 | COMMANDE PUBLIQUE – Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol - Convention avec le Département |
| N° 2015-04 | INTERCOMMUNALITE - Rapport d'activité 2013 de la CCRS |
| N° 2015-05 | INTERCOMMUNALITE – Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune |
| N° 2015-06 | FINANCES LOCALES - Ristourne CIADE |
| N° 2015-07 | COMMANDE PUBLIQUE – Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels |

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux
Divers

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Olivier KORNMEYER comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 13 octobre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance
ordinaire du 13 octobre 2014.

FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de
paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Désignation	Montant
Factures France TELECOM pour:	
téléphone + internet école (pour 2 mois)	97.32 €
téléphone mairie (pour 2 mois)	46.76 €
téléphone salle polyvalente (2 mois)	34.12 €
fax mairie	42.19 €
forfait mensuel + communications téléphone mobile	17.99 €
abonnement internet mairie (mensuel)	58.81 €
Facture ES Strasbourg du 21/11/14 pour électricité bat. Presbytère	31.35 €
Facture ES Strasbourg du 13/10/14 pour électricité bat. Communaux et éclairage public	863.20 €
Facture ES Strasbourg du 08/12/14 pour électricité bat. Communaux et éclairage public	992.08 €
Facture ES Gaz de Strasbourg du 21/10/14 pour école	126.36 €
Factures SDEA Strasbourg du 08/10/14 pour eau bâtiments communaux	311.45 €
Facture MATCH de Saverne du 10/11/14 pour panier garni (grand anniversaire)	40.00 €
Facture E.LECLERC de Marmoutier du 04/11/04 pour panier garni (noces d'or)	64.71 €
Facture ARBRAPAIN de Monswiller pour vin d'honneur du 11 novembre	172.40 €
Facture BERGER LEVRAULT de Labège du 14/11/14 pour assistance du PES V2	360.00 €
Facture E.LECLERC de Marmoutier du 27/10/04 pour divers matériel	27.70 €
Facture GENERALI de Colmar du 05/10/14 pour cotisation annuelle assurance individuelle accident	373.80 €
Facture SCHAEFFER PROTECTION INCENDIE de Phalsbourg du 29/10/14 pour maintenance annuelle extincteurs et alarmes	525.84 €
Facture ADIC INFORMATIQUE d'Uzès du 16/10/14 pour maintenance annuelle de logiciel	36.00 €
Facture de la Commune d'ERNOLSHEIM les Saverne du 17/10/14 pour participation aux frais de fonctionnement du RPI (1er semestre 2014)	2 485.21 €
Facture DNA Strasbourg du 27/10/14 pour annonce légale location chasse	429.60 €
Facture DELBEAU de Mauzevin du 10/11/14 pour fournitures de bureau	177.60 €
Factures pour fête des aînés du 07/12/14	
- Facture ARBRAPAIN DE Monswiller du 07/12/14 pour pain	36.00 €
- Facture MATCH Saverne du 04/12/14 pour eau	48.36 €
- Facture EUROCASH de Schiltigheim du 04/12/14 pour entrées	213.50 €

Désignation	Montant
- Facture E.LECLERC du 25/11/14 pour décoration de table (fête des aînés)	61.60 €
- Facture Claudy MISOLDO du 07/12/14 pour animation musicale	300.00 €
- Facture Boulangerie GRAFF de Waldolwisheim du 10/12/14 pour dessert	171.60 €
- Facture Boucherie WOLLBRETT se St-Jean-Saverne du 12/12/14 pour repas	923.99 €
- Facture L'EVENTAIL VINS de Saverne du 15/12/14 pour vins	366.96 €
- Facture U SAVERNE du 17/12/14 pour 3 paniers garnis	75.00 €
Factures Forêt Indivise de St Jean 1/3:	
- Facture ONF du 20/11/14 pour frais de garderie 2013	5 558.93 €
- Facture ONF du 07/11/14 pour honoraires- travaux sylvicoles 2013	2 451.23 €
- Facture ONF pour quote-part salaires 2013	18 124.25 €
- Facture France BOIS FORET pour cotisation sur base 2013	181.73 €
- Facture ONF du 16/12/14 pour travaux à la maison forestière d'Eckartswiller	623.14 €
- Facture ONF du 19/12/14 pour travaux d'exploitation - année 2014	14 529.39 €
- Facture ONF du 19/12/14 pour quote-part travaux forestiers 2014	18 043.53 €
Factures pour marché de travaux de modernisation de l'impasse des Châtaigniers:	
- Facture DIEBOLT de Marmoutier du 31/10/14 pour solde travaux de voirie	23 186.70 €
- Facture DIEBOLT de Marmoutier du 31/10/14 pour solde travaux d'enfouissement de réseaux secs	6 881.04 €
- Facture Cabinet LAMBERT de Sarre-Union du 28/11/14 pour solde mission de maîtrise d'œuvre	296.40 €
- Facture ORANGE pour étude et travaux de câblage	2 540.00 €
Facture EST RESEAUX de Phalsbourg du 25/11/14 pour remplacement de l'armoire d'éclairage public aux Taillis	1 432.80 €
Facture WILT de Monswiller du 10/11/14 pour réparation de gouttières à la salle polyvalente	277.09 €
Facture GEOLOCAL d'Ateckendorf du 16/10/14 pour géoréférencement du réseau d'éclairage public aux Taillis	516.00 €
cotisation 2014 - Association Foncière de Steinbourg	24.57 €
Facture du Département du 27/11/14 pour travaux service informatique - fichier électoral 2014	138.62 €
Facture du Département du 27/11/14 pour travaux service informatique - paie 2014	532.90 €
Facture KIRCHNER de Sarrebourg du 28/11/14 pour contrat redevance copies	76.55 €
Facture REXEL de Saverne du 28/11/14 pour matériel électrique	72.44 €
Factures BRICO-DEPOT de Sarrebourg du 01/12/14 pour matériel d'entretien bâtiments	40.23 €
Factures SEYLLER de Saverne du 30/11/14 pour fleurissement et gerbe 11 novembre	147.37 €
Facture SDIS 67 pour allocation vétéran 2014	1 129.17 €
Facture EST RESEAUX de Phalsbourg du 05/12/14 pour entretien éclairage public	404.40 €
Facture EST RESEAUX de Phalsbourg du 04/12/14 pour création point lumineux impasse "Rubert"	1 111.20 €
Facture Alternative Environnement de Monswiller du 10/12/12 pour travaux avec nacelle	28.80 €
Facture ADPS de Saverne du 11/12/14 pour livrets scolaires RPI classe d'Eckartswiller	18.00 €
Cotisation 2014 - Association des Maires des communes forestières	150.00 €
Facture CIGAC pour cotisation prévisionnelle 2014 assurance statutaire du personnel communal	2 405.35 €
Facture ES Gaz de France du 19/12/14 pour gaz bâtiment école	358.02 €
Factures SDEA de Strasbourg du 30/12/14 pour eau bâtiment Presbytère	32.85 €

DOMAINE ET PATRIMOINE - Renouvellement des baux de chasse communaux période 2015-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 6 janvier 2015,

VU la décision de la commission de location en date du 6 janvier 2015,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

Agrément des candidatures

Pour le lot UNIQUE faisant l'objet d'un appel d'offres, le Conseil Municipal décide :

- **d'agréer les candidatures :**
 - de M. Bernard HERRMANN domicilié à PFULGRIESHEIM,
 - de M. Stéphane HERRMANN domicilié à PFULGRIESHEIM (en qualité de permissionnaire).

N° 2015-02

COMMANDE PUBLIQUE – Opération d'aménagement de la RD 115 réalisée en 2011- convention de financement FCTVA

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de financement FCTVA qu'il appartient d'approuver, en complément à la convention de MOAD et son avenant signés en 2011, pour l'opération d'aménagement de la RD 115 en traverse d'agglomération (opération réalisée en 2011).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention à intervenir avec le Conseil Général du Bas-Rhin, telle qu'elle figure en annexe au présent procès-verbal,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 2015-03

COMMANDE PUBLIQUE – Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol - Convention avec le Département

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les Services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol.

Le Département peut apporter aux communes le concours du Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) pour l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune.

Le Conseil Municipal,

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;
- VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 janvier 2008,
- VU le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Entendu l'exposé du Maire qui indique que :

- Dans les communes où le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune,
- Le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat à compter du 1^{er} avril 2015;
- De passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune ;

-
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. A compter du 1^{er} janvier 2015 la redevance s'élève à 2,00€ par habitant et par an, avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020.
- De résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat.

DIT QUE :

- Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

N° 2015-04

INTERCOMMUNALITE - Rapport d'activité 2013 de la CCRS

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 accompagné du Compte Administratif 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

N° 2015-05

INTERCOMMUNALITE – Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, et notamment son article 15-4,
- Vu la délibération N°2014 - 123 du Conseil Communautaire du 30 octobre 2014,
- Vu la convention présentée au Conseil Communautaire le 30 octobre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de services permettant la mise à disposition de l'archiviste intercommunale à l'ensemble des Communes Membres, ainsi que tous les documents y afférents,
- D'accepter pour 2015 le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à 15 €/demi-journée et 3,75 € de l'heure.

N° 2015-06

FINANCES LOCALES - Ristourne CIADE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accepter le chèque ristourne de la CIADE de Colmar, assureur de la Commune, d'un montant de 283,-€uros représentant 7% de la cotisation de 2013. Ce crédit sera porté au compte 758 du Budget 2014.

COMMANDE PUBLIQUE- Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 26 septembre 2014,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commande serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de M. le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'Évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels seront prévus au Budget Primitif.

INTERCOMMUNALITE

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Comité directeur du SMITOM Secteur Haguenau/Saverne du 11 décembre 2014.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examiné, M. le Maire lève la séance à 22H15

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Jacques JUNDT

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	